



**MUNICIPALITE DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH
PROVINCE DE QUEBEC**

1 – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 13 janvier 2025, à 19 h à la salle Les Générations, au 41 chemin du Village.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 – Poste vacant
- Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
- Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
- Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
- Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
- Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Fontaine.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h00

2 – ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 décembre 2024;
 - 3.2. Séance extraordinaire (budget-PTI) du 20 décembre 2024;
 - 3.3. Séance extraordinaire (Vacance au poste de maire) du 20 décembre 2024;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés de décembre 2024;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en janvier 2025 ;
 - 4.3. Autoriser un soutien financier;
 - Hockey mineur « Tournoi provincial Passlapoc
 - 4.4. Nommer le maire suppléant ;
 - 4.5. Fixer le taux d'intérêts et de pénalités pour 2025;
5. Législation;
 - 5.1. Avis de motion sur pour un règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'année 2025 ;
 - 5.2. Adoption du projet de règlement 2025-47 fixant le taux de taxes et de compensations pour l'année 2025 ;
 - 5.3. Avis de motion relatif au règlement 2025-48 de demande commune de regroupement entre la ville de La Pocatière,

- la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;
6. Voirie, réseau routier et Transport
 - 6.1. Approbation de l'utilisation des compensations du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2024;
 - 6.2. Fin de contrat d'un employé aux travaux publics;
 - 6.3. Autoriser le contrat d'abat-poussière pour 2025 à David Garneau entreprise;
 - 6.4. Embauche d'un employé aux travaux publics;
 7. Hygiène du milieu
 - 7.1. Approuver le règlement 5-2024 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;
 8. Aménagement, Urbanisme et Développement;
 - 8.1. Demander d'améliorer le déploiement cellulaire ;
 - 8.2. Adoption de l'entente régionale en inspection modifiée relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme;
 9. Période de questions;
 10. Levée de la séance.

3 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉS. 001– 2025 3.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 décembre dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 002– 2025 3.02 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil en lien avec le budget et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025, tenue le 20 décembre 2024 à 19 h 00 a été remis aux élus en respectant le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2024 pour l'adoption du budget et du PTI 2025 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 003 – 2025 3.03 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 20 décembre 2024 à 19 h 45 et respectant le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2024 à 19 h 45 relatif à la vacance au poste de maire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 004 – 2025 4.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés de décembre 2024, pour un montant 78 848.17 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 005 – 2025 4.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN JANVIER 2025

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en janvier 2025, pour un montant de 10 748.34\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JANVIER 2025		
ADMO	Formation, classe virtuelle-cycle financier trésorerie	385.17 \$
Enretien Commercial Boucher	Entretien mois de décembre et salle Les Générations	264.44 \$
Société Via	Frais de réception des matière résiduelles nov. et déc. 2024	748.08 \$
9399-0810 Québec inc	Livraison pour Base 132 La Pocatière	11.93 \$
Atria	Frais mensuel, batterie ordi DG et mémoire ordi Adév	606.73 \$
Journal le Placoteux	Deux semaines de publicité; offre d'emploi travaux publics	822.08 \$
Mallette	Services professionnels reddition de comptes PRABAM	1 722.33 \$
Produits sanitaires unique	Papier hygiénique et papier à mains	151.94 \$
MRC de Kamouraska	KM inspection régionale-nov 2024	33.06 \$
Buropro	Frais mensuel photocopieur et achat papeterie de bureau	621.71 \$
Postes Canada	Infonésime de décembre	34.53 \$
Les entreprises Guy et Pascal Dubreuil	Débroussaillage bord de routes	5 346.34 \$
	Sous-total	10 748.34 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2024		
Hydro-Québec	Station de pompage	102.25
Hydro-Québec	Éclairage public	153.28 \$
Vidéotron	Téléphonie administration et voirie	245.30 \$
Marcel Rodrigue	Hon. Prof. novembre - Étude Regroupement	2 284.52 \$
Ville lapocatière	QP protection incendie 2023-facture finale	13 365.75 \$
Visa Desjardins	Activité hist.et culture, abonnement We Transfert,Halloween, cadeaux bénévoles	1 403.49 \$
9111-3415 Québec inc	Contrat de déneigement chemins publics	31 809.75 \$
Contribuables (2)	Remboursement de taxes mun. suite à la mise à jour de déc. 2024	1 345.81 \$
Centre femme la passerelle	Don années 2023 et 2024 Résolution 171-2022	100.00 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E	Au 2024-12-31	20 797.84 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2024-12-31	7 342.43 \$
	Sous-total	78 848.17 \$
GRAND TOTAL		89 596.51 \$

RÉS. 006 – 2025 4.03. AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONNS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes de soutien financier, de dons et de commandites reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne la demande suivante :

- Hockey mineur – Tournoi provincial Passlapoc : 50 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSO.007-2025 4.04. NOMMER LE MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'article 142 du Code municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur François Ouellet soit nommé à titre de maire suppléant de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et soit désigné, par l'adoption de la présente, substitut de madame la mairesse à la MRC de Kamouraska, et ce pour la période se terminant le 2 novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSO.008-2025 4.04. FIXER LE TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal prévoit que nous devons fixer le taux d'intérêt et les pénalités (*CM art. 981*);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le taux d'intérêt pour les taxes, tarifs, compensations, permis, frais de mutation ou créances dues à la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth soit fixé à 15 % pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – LÉGISLATION

AVIS DE MOTION 5.01. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur François Ouellet donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil un règlement pour décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2025 sera adopté.

Monsieur le conseiller François Ouellet, invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption.

RÉS. 009 – 2025 5.02. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-47 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires ont été adoptées lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous devons fixer le taux de taxation et de compensations pour 2025 en fonction des prévisions budgétaires pour un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement N° 2025-47 est disponible pour les personnes présentes à cette séance du conseil et que ceux qui en désirent pourront en faire la demande aux bureaux de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le PROJET de règlement relatif aux taux de taxes et de compensations pour l'année 2025 aussi désigné comme étant le Règlement N° 2025-47.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION 5.03. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU RÈGLEMENT 2025-48 DE DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT ENTRE LA VILLE DE LA POCATIÈRE, LA PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH;

Monsieur Patrick Lavoie donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil un règlement de demande commune de regroupement entre la ville de La Pocatière, la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth sera adopté.

Monsieur le conseiller Patrick Lavoie, invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption.

6 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

RÉS. 010 – 2025

6.01 APPROBATION DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 179 849 \$, pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de la page S51-3 des états financiers identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 011 – 2025

6.02 FIN DE CONTRAT D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE l'employé ne répond pas à certains critères exigés pour le poste de journaliers aux travaux publics;

ATTENDU QUE la responsable des ressources humaines a procédé à l'analyse du dossier de l'employé avec le conseil municipal;

ATTENDU QU'une lettre de fin de contrat a été remise à monsieur Jonathan Lizotte le 10 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil met fin au contrat de travail de monsieur Jonathan Lizotte à titre de journalier aux travaux publics de la Municipalité tout en respectant les clauses de celui-ci et celles de la CNESST;

QUE le Conseil remercie monsieur Lizotte et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 012 – 2025

6.03. AUTORISER UN CONTRAT D'ABAT POUSSIÈRE POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder chaque année à l'épandage d'abat poussière sur les routes de gravier de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à notre invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition du plus bas soumissionnaire soit « David Garneau entreprise ». la soumission inclus le chlorure de calcium de 35 %, le transport et l'épandage au montant de 0.46 \$ du litre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 013 – 2025

6.04. AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour combler le poste d'employé permanent, à temps plein, aux travaux publics;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil et la direction générale des candidatures reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer monsieur Tommy Joncas au poste d'employé aux travaux publics à compter du 13 janvier 2025;

DE fixer la période de probation à six (6) mois à partir de la date d'embauche;

DE déterminer le salaire selon la structure salariale en vigueur et les conditions de travail par un contrat qui sera signé par la directrice générale, madame Nancy Lizotte et par la mairesse, madame Cathy Fontaine avec le nouvel employé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 014 – 2025

7.01 APPROUVER LE RÈGLEMENT 5-2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a délégué sa compétence concernant la gestion des matières résiduelles sur son territoire (ou sur les TNO du Lac Picard et du Lac Sainte-Anne) à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après-appelée : la Régie);

CONSIDÉRANT QUE, dans la poursuite de ses objectifs et de sa mission, la Régie a décidé de procéder à l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer le coût de cette acquisition, la Régie a adopté le règlement numéro 5-2024 décrétant une dépense de 1 228 000 \$ et un emprunt de 1 228 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sur le territoire desquelles la régie a compétence doivent approuver ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth approuve le règlement numéro 5-2024 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, décrétant une dépense de 1 228 000 \$ et un emprunt de 1 228 000 \$ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles, l'un à chargement frontal et l'autre à chargement latéral.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. 015 - 2025

8.01.- DEMANDER L'AMÉLIORATION DU DÉPLOIEMENT CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE le service d'inspection régionale est assuré par la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture

inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 016 - 2025

8.02.- ADOPTION DE L'ENTENTE RÉGIONALE EN INSPECTION MODIFIÉE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES LIÉS À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Carmel s'est retirée de l'entente régionale en inspection modifiée relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts sera différente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a modifié l'entente qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth accepte l'entente régionale en inspection MODIFIÉE relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme;

QUE le conseil autorise madame Cathy Fontaine, mairesse et madame Nancy Lizotte directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 017- 2025

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cathy Fontaine
Mairesse

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Cathy Fontaine, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales _____